



COORDINATION DES SYNDICATS CGT
Branche Pétrole Raffinage Marketing TOTAL
[e-mail : rm.cgt@total.com](mailto:rm.cgt@total.com)
Tél : 01.41.35.35.31 – Fax : 01.41.35.32.71



Paris La Défense, le 30 juin 2010

RAFFINERIE DES FLANDRES TOTAL EST CONDAMNE !

Le tribunal de Douai ordonne le redémarrage !

Grande victoire de la CGT et un jugement qui fait honneur à la justice de notre pays

Aujourd'hui, le tribunal de Douai, saisi en appel grâce à la détermination des élus CGT du CCE et de la CGT dunkerquoise, a rendu un jugement historique :

- **TOTAL doit redémarrer la raffinerie des Flandres dans les 15 jours.**
- **TOTAL est condamné à 100.000 € par infraction constatée.**
- **La procédure du CCE est caduque.**
- **TOTAL est condamné à verser 10.000 € au CE de RF et au CCE.**

Après la victoire du conflit des raffineries de février 2010, ce jugement est un nouvel élan apporté à ceux qui luttent et qui ne baissent pas les bras. La CGT n'oppose pas action de grève et action juridique, car tous les moyens conjugués font gagner. Nous en avons aujourd'hui la preuve !

Nombreux sont ceux qui ont tout fait pour empêcher le déclenchement d'un nouveau conflit social, visant à imposer à TOTAL le redémarrage de la raffinerie. Raffinerie pourtant qualifiée d'économiquement viable et socialement nécessaire à notre pays par l'expert CIDECOS du CCE. Seuls les élus CGT et SUD au CCE ont refusé de rendre un avis dans l'attente de ce jugement.

Maintenant, après cette 2^{ème} victoire syndicale emportée par la voie juridique, TOTAL est devant ses responsabilités.

Mais par nature elle ne désarmera pas !

La CGT appelle les salariés de l'ensemble des raffineries de France à être prêts à passer à l'action pour que le droit et la justice soient appliqués et non bafoués par les financiers de chez TOTAL.